

APPEL A CANDIDATURES POUR ANIMER DES SESSIONS DANS LE CADRE D'UN ATELIER DE FORMATION SUR LE DROIT A LA NATIONALITE ET L'APATRIDIE

Dates & lieu de la formation : 26 au 30 novembre 2018 à Dakar (Sénégal)

Délai pour candidater : 15 octobre 2018

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'apatridie découle d'un vide juridique empêchant un individu de jouir de son droit à une nationalité. Ses principales causes sont les lacunes dans les lois sur la nationalité, la privation arbitraire de la nationalité, les processus liés à la succession d'Etats et les pratiques administratives restrictives, par exemple en matière de délivrance de documents prouvant la nationalité. L'apatridie et le risque d'apatridie peuvent également être abordés comme l'un des éléments à l'origine des flux migratoires mixtes, tout comme ils peuvent en être les conséquences.

Le Haut-commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (HCR), en collaboration avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), organise une formation de cinq (5) jours, en langue française, sur le droit à la nationalité et l'apatridie. Le cours s'articulera autour des thématiques suivantes : **(i) Les causes et conséquences de l'apatridie ; (ii) le recours aux routes migratoires mixtes comme source et conséquence de l'apatridie; (iii) l'identification des personnes apatrides et à risque d'apatridie (iv) la protection des personnes apatrides et à risque d'apatridie ; (v) la prévention et l'éradication de l'apatridie dans le cadre de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).** Le cours pourra accueillir environ 30 participants.

La formation et le renforcement des capacités sont des éléments fondamentaux des efforts déployés par le HCR pour soutenir l'implication des experts gouvernementaux, les membres des organisations de la société civile (OSC) et les enseignants-chercheurs, dans la lutte contre l'apatridie en Afrique de l'ouest. La formation implique l'amélioration des performances humaines, institutionnelles et communautaires et elle vise aussi à renforcer les compétences des membres des institutions et des structures nationales et locales, sur une base durable en matière de protection des apatrides et des personnes à risque d'apatridie.

II- OBJECTIF DE L'ATELIER DE FORMATION

L'objectif du cours est de renforcer les compétences dans le domaine de l'apatridie des praticiens francophones issus des gouvernements, de la société civile, des organisations internationales et des universités. De ce fait ils pourront travailler dans leurs pays respectifs appliquant des normes dans ce domaine, et en s'inspirant des bonnes pratiques existantes. Au cours de cette formation, les participants recevront de nouveaux outils de travail, à travers des présentations, des cas pratiques, et de partage d'expériences.

III- METHODOLOGIE

La formation est prévue sur 5 jours. Les thématiques suivantes seront abordées :

- Jour 1 : comprendre l'apatridie : causes et conséquences
- Jour 2 : La migration mixte comme source et conséquence de l'apatridie
- Jour 3 : l'identification des personnes apatrides et à risque d'apatridie
- Jour 4 : la protection des personnes apatridies et à risque d'apatridie et la réduction des cas d'apatridie
- Jour 5 : la prévention de l'apatridie dans le cadre de la CEDEAO.

Chaque journée est décomposée en thématiques qui donnent lieu à une session d'une durée déterminée. Les sessions incluent des cas concrets tirés de l'actualité ou l'histoire contemporaine. Chaque présentation doit être transcrite sur Powerpoint et doit être participative. Les intervenants peuvent recourir à des cas pratiques, des simulations ou des courts métrages.

La formation sera assurée par un pool comprenant le personnel du HCR et de trois formateurs externes. Les sessions qui seront dévolues aux formateurs externes sont regroupées en trois lots :

Lot 1 : quatre sessions

- Généralités sur le droit à la nationalité (1h15)
- Le droit à la nationalité en Afrique de l'Ouest (1h)
- Preuve de la nationalité (45 mn)
- Le projet de protocole sur la nationalité et l'éradication de l'apatridie de la Charte africaine des Droits de l'homme et des peuples (45 mn)

Lot 2: quatre sessions

- Causes de l'apatridie + cas pratique (1h30)
- Conséquences de l'apatridie + cas pratique (2h)
- Le recours aux routes migratoires mixtes comme source et conséquence de l'apatridie (1h)
- La vulnérabilité des personnes apatrides ou à risque d'apatridie impliquées dans les flux migratoires + cas d'étude (2h)

Lot 3 : quatre sessions

- L'identification des apatridies et des personnes à risque d'apatridie dans leurs pays d'origine ou résidence habituelle et l'identification des apatrides dans les pays tiers (1h)
- La protection des personnes apatrides : perspectives pratiques (2h)
- Le renforcement des systèmes d'état civil (1h)
- Cas pratiques sur la protection des personnes apatrides et le renforcement des systèmes d'état civil (1h45)

Chaque candidat devra préciser le lot auquel il soumissionne, sous peine d'irrecevabilité.

IV- CANDIDATURE ET PROCESSUS DE SELECTION

Les candidatures sont envoyées exclusivement par e-mail à M. Laurent ILBOUDO, email : laurent.ilboudo@auf.org, avec copie à M. Herve KUATE, email : kuate@unhcr.org.

Le dossier de candidature comprend:

1. Un curriculum vitae synthétique de l'expert-formateur (au format PDF);
2. Une note synthétique (maximum 5 pages, au format PDF) décrivant la compréhension des thématiques par le candidat, et explicitant son approche de formation pour chaque thématique (support de présentation qui sera utilisé, cas pratique, jeux de rôle...)

IMPORTANT : Un expert-formateur ne peut postuler qu'à un seul lot. Il devra assurer l'animation de l'intégralité des sessions composant le lot, en partenariat avec les formateurs du HCR. Pour s'assurer de la mutuelle compréhension des attendus de chaque session, les formateurs retenus devront envoyer leurs supports de formation au HCR, au moins deux semaines avant le début de l'atelier. Des échanges qui en résulteront permettront de recadrer l'approche des formateurs externes.

Date limite de réception des candidatures : 15 octobre 2018

Un jury mixte AUF/HCR procédera à la revue des candidatures. Vous serez informé de l'issue de votre candidature, quel que soit le résultat. Les résultats seront publiés au plus tard en fin octobre.

Date limite de réception des supports de formation (si candidature retenue): 15 novembre 2018

V- REMUNERATION

Le HCR prendra en charge les dépenses relatives au déplacement, à l'assurance, à l'hébergement et au séjour des formateurs, pendant la durée de leur présence nécessaire à Dakar. Par ailleurs, chaque formateur recevra des honoraires pour l'animation des sessions. Les détails sur les prises en charge seront communiqués aux candidats présélectionnés, qui signeront des contrats de prestation de service avec l'Agence universitaire de la Francophonie.